



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 février 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Pierre-Yves HUBAUT, Echevin;
Yves GUÉVAR, Christophe DECAMPS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers
communaux.

Objet n°22 - Question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative aux implications pour Braine-le-Comte de la mesure de limitation de la durée du chômage reprise dans la déclaration de politique fédéral

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative aux implications pour Braine-le-Comte de la mesure de limitation de la durée du chômage reprise dans la déclaration de politique fédéral.

Lors de la présentation de sa déclaration de politique générale, le gouvernement a annoncé une mesure antisociale majeure : la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Cette décision, brutale et hâtive, poussera des milliers de citoyens vers les CPAS et le revenu d'intégration sociale.

En d'autres termes, l'État fédéral se décharge de la responsabilité financière et le transfert aux Régions, qui à leur tour, feront reposer cette charge sur les communes et leurs CPAS. La Wallonie, et plus particulièrement les villes et communes, devront supporter ce coût, tandis que la Flandre bénéficiera des avantages accordés par le MR et Les Engagés.

En effet, ce sont bien vos familles politiques qui ont accepté cette réforme sans objection, accentuant ainsi les inégalités entre le Nord et le Sud du pays. Ce choix représente un véritable cadeau empoisonné pour les finances locales.

Les chiffres sont accablants et parlent d'eux-mêmes.

Selon la FGTB, plus de 55 000 personnes seront exclues du chômage en Wallonie, ce qui affectera durement notre province du Hainaut. En 2024, la Wallonie comptait déjà 75 318 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Avec cette réforme, ce nombre augmentera de 50,57 %. Une explosion qui touchera également Braine-le-Comte.

Nous nous interrogeons donc sur la manière dont la majorité Braine/Ensemble prévoit de gérer les conséquences de ces décisions :

- Quel sera le coût pour notre ville de ce transfert de charge ? Quelle est la différence moyenne entre le coût d'un chômeur pris en charge par l'État fédéral et celui d'un exclu bénéficiant du revenu d'intégration sociale à charge de la ville ?
- Comment comptez-vous financer cette nouvelle charge ? Allez-vous puiser dans nos réserves ? Envisagez-vous une augmentation des impôts communaux ? Ou bien choisirez-vous de réduire vos interventions, rendant ainsi les services moins accessibles ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Madame la Présidente du CPAS Anne-Catherine ROOBAERT répond à la question.

Au 01.02.2025, voici les montants du RIS et du chômage complet sans complément d'ancienneté, à partir du 49^e mois

	RIS	Chômage
Isolé	1.314,20€	1.437,54€
Charge de famille	1.776,07€	1.773,98€
Cohabitant	876,13€	745,94€

Impact de la réforme sur le CPAS de Braine-le-Comte

Il n'existe pas, à notre connaissance, de chiffres sur les chômeurs longue durée par commune. On peut néanmoins se référer à certains chiffres provenant de Statbel, WalStat, Onem

En Région wallonne : 47% des chômeurs complets sont des chômeurs de longue durée (+2ans) (en janvier 2024)

A Braine-le-Comte, il y avait (en 2021) 1.061 chômeurs

Si on projette le taux de 47% = $47\% \times 1.061 = 499$ chômeurs de longue durée

Attention, il s'agit d'une projection simplifiée (sur base du nombre de chômeurs en 2021, du taux de chômage en janvier 2024, et sans tenir compte de la baisse de chômage intervenue entre temps, ni de la croissance de la population, et de la spécificité de la commune).

Il est fort probable que les RIS Compléments Allocation de chômage entreront dans les conditions du RIS et seront à prendre en charge par le CPAS.

Toutefois, une suspension des allocations de chômage n'implique pas d'office que la personne entre dans les conditions pour prétendre au revenu d'intégration. En revanche, elle pourrait éventuellement prétendre à une aide sociale, laquelle relève (pour la plupart) des fonds propres du CPAS comme le relève la Fédération des CPAS. En effet, selon ses estimations, entre 17 000 et 52 000 chômeurs de longue durée pourraient se tourner vers les CPAS pour obtenir de l'aide, entraînant une augmentation potentielle de 20 à 50 % des bénéficiaires de l'aide sociale.

En outre, le droit à l'intégration peut être assorti d'un projet individualisé PIIS et d'un retour à l'emploi à terme.

Actuellement, c'est le Fédéral qui finance, en grande partie (70%), les revenus d'intégration sociale, versés par les CPAS aux personnes qui n'ont plus droit au chômage.

L'accord de gouvernement prévoit que « L'impact de la limitation des allocations de chômage dans le temps sur un afflux supplémentaire de bénéficiaires du revenu d'intégration sera compensé pour les CPAS par une augmentation du financement du revenu d'intégration par l'autorité fédérale ». Mais cette augmentation n'est pas chiffrée. Les derniers chiffres officiels qui circulent parlent de 465 millions €.

En conclusion, l'impact financier pour le CPAS de Braine-le-Comte est à ce stade difficilement mesurable mais cette mesure aura un impact évidemment sur le nombre de dossiers RIS et/ou aides sociales à gérer par le CPAS.

Quelques chiffres : En 2019, nous avons 287 RIS et 342 en 2024.

L'engagement de personnel supplémentaire au service social et à la réinsertion socio-professionnelle a été budgété et mis au plan d'embauche. En 2025, cela représente 5.5 ETP (2 adm, 2.5 ass.soc, et 1 éduc).

En dépenses en aide sociale au budget 2024, nous avons dépensé 6 474 102,50€ et nous avons prévu 7 077 874,02€ en 2025. A la réinsertion socio-professionnelle en 2024, nous avons dépensé 1 333 971,92€ et en 2025, nous avons prévu 1 972 601,28€.

Je ne suis pas de nature très inquiète, je prends pour exemple, l'aide considérable que les maisons de repos ont reçues au moment du Covid. Si ça ne suffit pas, on rectifiera le tir en modification budgétaire.

Monsieur le Conseiller Madiane ADDI réplique.

Merci pour la réponse. Merci pour la réponse. Celle-ci est approximative. Je vais donc répondre de manière plus générale car je déplore la réponse approximative comme d'ailleurs le Gouvernement Wallon qui ne répond pas à la question ...

Monsieur le Président Pierre-André DAMAS interrompt.

Je suis obligé de vous interrompre. La réplique doit concerner la réponse à la question et non une réponse politique générale.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE